

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2016

L'an deux mil seize le huit du mois de mars le conseil municipal de la Commune de LA PACAUDIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Georges DRU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 01 mars 2016

Présents : M. DRU Georges - M. GEORGES Bruno - M. GACON - Mmes JONIER Michelle - ROLLET Aurélie - ROTA Chantal - FOND Pascale - LAUR Jeanine - PAPON Isabelle - Mrs PIQUET Denis - GROULARD Cyril - SAYROUX Frédéric - BAILLON Jean-Paul - TAMIN Yves - Mme CLAIRE Marina.

Secrétaire de séance : Madame LAUR Jeanine

### **1 - COUR PETIT LOUVRE : approbation avenants**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'approbation des avenants pour la cour du Petit Louvre est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le mardi 22 mars 2016.

### **2 - BAUX LOCATIONS BATIMENTS COMMUNAUX**

Bail location ancienne gendarmerie : le conseil municipal approuve le bail de location d'un logement F2 situé au rez de chaussée, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet d'avenant pour le bail commercial du bar tabac Petit Louvre concernant la mise à jour des activités exercées dans les locaux loués. Après délibération, le conseil municipal approuve l'avenant proposé et décide, d'un commun accord entre les parties, vu les activités supplémentaires exercées, de ne pas appliquer la révision de loyer au 1<sup>er</sup> mars 2016 prévue dans le bail qui aurait eu pour conséquence de diminuer le loyer. Par conséquent le loyer annuel est maintenu.

### **3 - PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Sylvie GIRBAS SCHIRMER au 24 mars 2016.

Il rappelle au conseil municipal qu'actuellement le poste qu'elle occupe est un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe de 19H00 hebdomadaire, il propose de porter à 22H30 par semaine le temps d'occupation du poste.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve la modification du poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de Mme SCHIRMER et par conséquent l'augmentation de son temps d'occupation du poste porté à 22h30 par semaine à compter du 24 mars 2016

Monsieur le Maire informe également que Madame Sylvie GIRBAS SCHIRMER sera remplacée à compter du 24 mars 2016 par Madame SALLAZ Evelyne, en qualité de contractuel pendant 6 mois.

#### **4 - ACQUISITION FONCIERE**

Suite à la fermeture de l'épicerie locale, le conseil municipal décide de solliciter l'avis des domaines pour l'acquisition éventuelle de la partie commerciale.

##### **MAISON NOTRE DAME :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'avis favorable qu'il avait émis lors de la dernière réunion du 9 février 2016 pour l'acquisition de la Maison Notre Dame au prix proposé par Roannais Agglomération.

Il informe le conseil municipal que Roannais agglomération a validé cette cession lors de son bureau communautaire du 7 mars 2016.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition, à Roannais Agglomération, du bâtiment « Notre Dame », situé sur la parcelle cadastrée section AB parcelle 81 sur la commune de LA PACAUDIERE,
- Dire que le prix d'achat est fixé à 45 000€ net,
- Préciser que Roannais agglomération passe outre l'avis de France Domaine du 2 octobre 2015, en raison, d'une part, de la conjoncture immobilière et de la situation géographique de l'immeuble, et d'autre part, du fait que l'étage nécessite une réhabilitation complète,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, à signer les actes à intervenir, notamment la promesse de vente et les actes notariés.

Après délibération, le conseil municipal, approuve à la majorité :

- l'acquisition, à Roannais Agglomération, du bâtiment « Notre Dame », situé sur la parcelle cadastrée section AB parcelle 81 sur la commune de LA PACAUDIERE,
- Dit que le prix d'achat est fixé à 45 000€ net,
- Précise que Roannais agglomération passe outre l'avis de France Domaine du 2 octobre 2015, en raison, d'une part, de la conjoncture immobilière et de la situation géographique de l'immeuble, et d'autre part, du fait que l'étage nécessite une réhabilitation complète.

#### **5 - PANNEAUX DE STATIONNEMENT**

Le conseil municipal décide l'installation de panneaux de stationnement humoristiques pour faire respecter les places réservées au stationnement rapide.

#### **6 - DIVERS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le lave-vaisselle du restaurant scolaire a été changé.

Il indique également que du matériel complémentaire de sonorisation pour les manifestations extérieures a été commandé et s'adaptera à celui déjà existant. Il envisage de le prêter aux associations de la commune qui en feraient la demande moyennant une participation et propose les tarifs suivants : 50€ par manifestation pour les associations et 300€ pour les marchés d'été. Adopté à la majorité.

Il est ensuite communiqué un courrier du service départemental d'incendie et de secours informant la commune qu'ils n'utilisent plus la sirène et demandent si la commune est éventuellement intéressée pour la conserver. Ce transfert serait fait à titre gracieux par le Département à la Commune.

Après échanges de vue et à l'unanimité, le conseil municipal décide de conserver la sirène et sollicite son transfert à la Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il avait demandé auprès du Département la possibilité de faire un second contrat communal d'aménagement (COCA). Il communique la réponse du Département qui a émis un avis défavorable.

Aire de loisirs 2016 : pour la saison, Mmes GACHET et GIRAUD sont reconduites dans leur poste ainsi qu'en tant que Régisseur du Camping et mini-golf pour Mme GACHET et Mme GIRAUD - Régisseur pour la piscine.